

GROUPE D'ACCOMPAGNEMENT A L'INVESTISSEMENT ET A L'EPARGNE (GRAINE - SARL)

11 BP 468 CMS Ouagadougou 11
Tél. : +226 50 31 47 83/+226 50 30 64 73
E-mail : graine.sarl@gmail.com
Site web : www.graine.bf

-----o-----

RAPPORT GENERAL DU COMMISSARIAT AUX COMPTES

AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2013

(Version définitive)

RC : 2005M246
IFU : 00005982H

01 BP 2768
Ouagadougou 01
BURKINA FASO

Tél : (226) 50 31 42 48
Fax : (226) 50 31 78 92

E-mail
niza@fisonet.bf

Cpte BOA
01289830016

Juin 2014

SOMMAIRE

I.	RAPPORT GENERAL DU COMMISSARIAT AUX COMPTES	3
II.	NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS, EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2012	27
II.1.	Présentation de GRAINE - SARL	28
II.2.	Notes sur les principes comptables	29
II.3.	Notes sur les comptes	30
III.	ETATS FINANCIERS CONSOLIDES, EXERCICE 2013.....	31

I. RAPPORT GENERAL DU COMMISSARIAT AUX COMPTES

Cabinet d'Expertise Comptable NIZA

Ouagadougou, le 04/06/2014

N/R : 091/14/CD/PS/FS/YM

A

Mesdames et Messieurs les
Administrateurs du Groupe
d'Accompagnement à
l'Investissement et à l'Épargne
(GRAINE - SARL)

11 BP 468 CMS Ouagadougou 11
BURKINA FASO

**Objet : rapport général du
Commissariat aux comptes,
exercice clos au 31/12/2013**

Mesdames et Messieurs,

1. En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par lettre n° 085/2014/GRAINE/SD/OIC en date du 24/04/2014 du Président de l'Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport général sur les états financiers du Groupe d'Accompagnement à l'Investissement et à l'Épargne (GRAINE - SARL), relatifs à ses activités pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 et ce conformément à l'article 715 de l'acte uniforme de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique (GIE).

Les états financiers 2013 sur lesquels ont porté nos contrôles présentent les principales caractéristiques suivantes :

Libellés	Montants (FCFA)
Total du bilan	3 413 285 210
Capitaux propres	1 843 093 254
Résultat net	-115 025 314
Chiffre d'affaires	471 948 913

La responsabilité des Administrateurs est d'effectuer l'arrêté des comptes conformément aux dispositions de l'OHADA, aux instructions de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et aux directives du Ministère des Finances.

La préparation de ces états comprenant le bilan, le compte de résultat, les soldes intermédiaires de gestion, les encours des prêts aux dirigeants, la liste des débiteurs les plus importants, l'état des crédits en souffrance, les ratios prudentiels... relèvent de la responsabilité de la gérance de GRAINE-SARL.

Expertise comptable - Audit - Diagnostic - Commissariat aux Comptes
Assistance Comptable, Juridique, Financière et Informatique
Assistance aux Entreprises, Projets, Associations et ONG - Formations
Développement Institutionnel et Participatif

RC: 2005M246
FU: 00005982H
Baskay Sud

11 BP 2768
Ouagadougou 01
BURKINA FASO

Tel: (226) 50 31 42 48
Fax: (226) 50 31 78 92

Email
niza@fisnet.bf

Cpte BOA
01289830016

2. Notre responsabilité est, sur la base de notre contrôle des comptes, d'exprimer une opinion sur ces états financiers. Notre examen a été effectué conformément aux normes de contrôle généralement admises au plan international notamment les normes International Standards on Auditing (normes ISA) de l'International Federation of Accountants (IFAC) et aux textes réglementant les Systèmes Financiers Décentralisés dans l'espace UEMOA. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un contrôle comptable consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans les comptes annuels. Il consiste également à évaluer les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes annuels et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que le contrôle auquel nous avons procédé fournit une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

3. A notre avis, sous réserve de l'incidence sur les états financiers 2013 des constatations et observations exposées au paragraphe I.1 notamment :

- la mise en application non suffisante des recommandations contenues dans le rapport du Commissariat aux comptes, exercice 2012 et issues des différents rapports 2010-2012 des contrôleurs internes ;
- l'activité de contrôle interne plus curatif que préventif, ne permettant pas d'anticiper sur certains évènements ;
- l'insuffisance des contrôles ;
- les détournements [deux (2) à Bogandé] ;
- les braquages opérés au niveau de l'Agence de Bogandé ;
- la non concordance, sauf en fin de crédit, entre les états ADBanking et les états au niveau des points de service ;
- plusieurs erreurs commises et corrigées ;
- les suspens de longue date au niveau des états de rapprochement bancaire au niveau du siège et de l'agence de Boromo (apurés partiellement) ;
- les suspens des employés débiteurs dans les agences de Boromo et Bogandé ;

ces derniers présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de GRAINE-SARL au 31/12/2013 ainsi que du résultat de ses opérations et des mouvements de trésorerie de l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables spécifiques des Systèmes Financiers Décentralisés.

Le Commissaire aux Comptes



I.1. DILIGENCES, CONSTATS ET OBSERVATIONS

4. Nos diligences ont porté sur :

- le point sur la mise en œuvre des recommandations du Commissariat aux comptes de l'exercice 2012 ;
- l'évaluation du contrôle interne ;
- le fonctionnement des organes sociaux ;
- la réglementation prudentielle.

I.1.1. Point sur la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport du Commissariat aux comptes relatif à l'exercice 2012

i) Travaux effectués

5. Nous avons vérifié la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport de Commissariat aux comptes relatif à l'exercice 2012 (recommandations de 2012 non mises en application en 2013).

ii) Constats et observations

⇒ **Communes au Siège et aux deux (2) Agences**

6. Sur huit (8) recommandations relatives à l'organisation et à la tenue de la comptabilité, à la gestion des crédits, des tiers et à la trésorerie :

- deux (2) ont été exécutées,
- six (6) ont été partiellement exécutées.

Ce qui est insuffisant.

Recommandations au 31/12/2012	Point au 31/12/2013	Justification de GRAINE-SARL pour les recommandations partiellement exécutées
6.1. Consolider d'abord les acquis avant de proposer de nouveaux produits et ouvrir d'autres points de services.	Recommandation partiellement exécutée. Les opérations de consolidation des anciens produits sont toujours en cours.	
6.2. Accélérer le processus du paramétrage du logiciel afin d'éviter des erreurs dans l'avenir.	Recommandation partiellement exécutée. Plusieurs erreurs commises et corrigées ont été relevées.	<i>Le processus de paramétrage du logiciel suit son cours. Nous avons bénéficié d'une version plus récente la 3.4, ce qui a pris en compte un certain nombre d'erreurs. Cependant, il faut préciser que l'adaptation totale du logiciel aux besoins de GRAINE SARL est en cours ; les besoins d'amélioration sont identifiés et</i>

Recommandations au 31/12/2012	Point au 31/12/2013	Justification de GRAINE-SARL pour les recommandations partiellement exécutées
		<i>communiqués au concepteur de l'outil qui travaille avec des développeurs pour nous proposer des solutions.</i>
<p>6.3.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les méthodes de renseignements sur les clients et analyser les garanties et cautions afin de limiter les risques de non recouvrements. • Renforcer le Service Exploitation dans son encadrement du crédit, voire créer un Service du Contentieux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Recommandation exécutée d'une manière générale • Recommandation partiellement exécutée. A Bogandé, un comité a été mis en place pour le recouvrement des impayés. 	<i>Pour les actions de recouvrement, chaque entité a procédé à la mise en place d'un comité de recouvrement courant 2014; il reste cependant l'opérationnalisation de ces dits comités.</i>
6.4. Prendre des mesures pour prévenir les risques au lieu d'être plus curatif que préventif.	Recommandation partiellement exécutée. Quelques missions d'audit ont permis de détecter des détournements à l'Agence de Bogandé, mais elles restent insuffisantes.	<i>Des dispositions seront prises pour la mise en œuvre.</i>
6.5. Matérialiser la mise en concurrence des fournisseurs par un PV de cotation (PV de sélection)	Recommandation exécutée.	
6.6. Analyser les suspens dans les rapprochements bancaires en vue de décisions idoines.	Recommandation partiellement exécutée. Il y a toujours beaucoup de suspens dans les états de rapprochement de l'Agence de Boromo.	<i>Des mesures ont été prises afin d'apurer les suspens en 2014. Un délai de trois (03) mois a été accordé au service comptabilité pour apurer tous suspens de plus de trois (03) mois constatés dans les conciliations.</i>
6.7. Analyser et apurer en perte ou en produit exceptionnel les suspens d'une durée de plus de trois mois.	Recommandation partiellement exécutée. Les employés débiteurs de Bogandé traînent toujours des suspens.	<i>Des mesures ont été prises afin d'apurer les suspens en 2014. Un délai de trois (03) mois a été accordé au service comptabilité pour apurer tous suspens de plus de trois (03) mois constatés dans les conciliations.</i>

⇒ **Propres au Siège**

7. Sur dix (10) recommandations :

- neuf (9) ont été exécutées,
- une (1) a été partiellement exécutée.

Ce qui est positivement appréciable.

Recommandations au 31/12/2012	Point au 31/12/2013	Justification de GRAINE-SARL siège pour la recommandation partiellement exécutée
7.1. Indiquer à chaque fois le libellé de l'opération au niveau de fiche de	Recommandation exécutée.	

Recommandations au 31/12/2012	Point au 31/12/2013	<i>Justification de GRAINE-SARL siège pour la recommandation partiellement exécutée</i>
saisie « remarque ».		
7.2. Effectuer selon la législation en vigueur et reverser intégralement aux services des impôts les retenues à la source sur les prestataires de services et de travaux.	Recommandation exécutée.	
7.3. Joindre systématiquement l'attestation et la quittance de règlement de la retenue à la source à la pièce justificative y relative.	Recommandation exécutée.	
7.4. Etablir les états de rapprochement bancaire en bonne et due forme afin de permettre des analyses pertinentes.	Recommandation exécutée.	
7.5. Régulariser les agios/frais bancaires dans le mois suivant l'état de rapprochement auquel il se rapporte.	Recommandation partiellement exécutée.	<i>Le retard accusé dans la saisie des données financières justifie le niveau d'exécution de cette recommandation. Des mesures ont été prises pour palier à ces insuffisances à savoir la clôture mensuelle des bases de données ; ce qui oblige les opérateurs à se mettre à jour sans conditions et à déposer au plus tard le 05 de chaque mois échu un rapport financier dans lequel fait parti de l'état de conciliation des comptes bancaires et ou de trésorerie.</i>
7.6. Approvisionner la caisse en bonne et due forme avant d'effectuer les règlements en respect des procédures en matière d'achats en espèces.	Recommandation exécutée.	
7.7. Compléter les informations demandées suite aux contrôles de l'Auditeur Interne.	Recommandation exécutée d'une manière générale.	
7.8. Etablir des fiches de décompte pour les factures à règlements multiples qui rappellent le n° du contrat, la date, le montant total des travaux, les dates, les montants et les références dans la comptabilité des règlements précédents pour un suivi efficient des règlements des décomptes.	Recommandation exécutée.	
7.9. Signaler les annulations d'écritures comptables au niveau de l'enregistrement à annuler.	Recommandation exécutée.	
7.10. Comptabiliser les opérations de crédits au niveau du compte bancaire approprié.	Recommandation exécutée.	

⇒ Propres à l'Agence de Boromo

8. Sur trois (3) recommandations :

- deux (2) ont été exécutées,
- une (1) n'a pas été exécutée.

Ce qui est positivement appréciable n'eut été les multiples faiblesses relevées au cours de la période contrôlée.

Recommandations au 31/12/2012	Point au 31/12/2013	Justification de GRAINE-SARL pour la recommandation non exécutée.
A] Au niveau de l'organisation et de la tenue de la comptabilité		
8.1. Les suspens doivent être analysés, justifiés puis apurés.	Recommandation exécutée.	
8.2. Les dépenses de fonctionnement ne sont pas enregistrées au compte guichet mais plutôt sur le compte Caisse menues dépenses.	Recommandation non exécutée.	<i>La séparation du guichet et de la caisse menues dépenses est en projet et doit être effectif en 2014.</i>
B] Au niveau de la gestion des crédits		
8.3. Les informations de comparaison fournies dans le rapport global d'activité soient justes afin d'éviter le risque de donner une image trompeuse de l'évolution des activités.	Recommandation exécutée.	

⇒ Propres à l'Agence de Bogandé

9. Sur cinq (5) recommandations :

- deux (2) ont été exécutées,
- deux (2) ont été partiellement exécutées,
- une (1) n'a pas été exécutée.

Ce qui est moyen.

Recommandations au 31/12/2012	Point de la mise en œuvre au 31/12/2013	Justification de GRAINE-SARL pour les recommandations partiellement et non exécutées
A] Au niveau de la sécurité		
9.1. * Accélérer le processus d'informatisation des points de services afin de permettre aux clientes et aux agents de crédits de faire directement leurs opérations au niveau des guichets de ces points de services. * Eviter les sorties nocturnes.	Recommandation partiellement exécutée.	<i>Des dispositions seront prises pour la mise en œuvre.</i>
9.2. • Veiller à établir un rapport clair dans le cadre des détournements.	• Recommandation exécutée	

Recommandations au 31/12/2012	Point de la mise en œuvre au 31/12/2013	<i>Justification de GRAINE-SARL pour les recommandations partiellement et non exécutées</i>
<ul style="list-style-type: none"> Renforcer le contrôle hiérarchique. Les Responsables de points de Service (RSP) doivent vérifier journalièrement les récupérations faites par les Agents de Crédit (AC). 	<ul style="list-style-type: none"> Recommandation partiellement exécutée. 	
B] Au niveau de l'organisation et de la tenue de la comptabilité		
9.3. Elaborer des rapports périodiques et faire la synthèse à la fin de l'exercice.	Recommandation exécutée.	
9.4. Veiller à élaborer un chronogramme pour la mise en œuvre des recommandations.	Recommandation non exécutée.	<i>Des dispositions seront prises pour la mise en œuvre.</i>

⇒ **Evaluation du contrôle interne proprement dite**

i) Travaux effectués

10. La législation des Systèmes Financiers Décentralisés intime aux organes exécutifs de ces institutions de prendre les dispositions pour instaurer en leur sein un système de contrôle interne efficace. Le Commissaire aux Comptes doit apprécier les conditions d'exercice du contrôle et formuler, en cas de besoin des recommandations qui visent la correction des faiblesses et irrégularités qu'il aura constatées. C'est dans ce sens que nous avons passé en revue les dispositifs et les processus du système de contrôle interne de GRAINE - SARL pour nous assurer de leur capacité à :

- maîtriser les risques auxquels GRAINE - SARL peut être exposé ;
- prévenir et à détecter les fraudes et erreurs ;
- confirmer l'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements des transactions de GRAINE - SARL ;
- sauvegarder les actifs de GRAINE - SARL ;
- garantir le respect des politiques de gestion ;
- produire régulièrement des informations financières fiables.

La revue de l'organisation de GRAINE - SARL, des outils et méthodes de travail, des procédures en vigueur et du rapport de l'audit interne, appelle de notre part les observations consignées dans les tableaux qui suivent :

Il faut noter que cette revue a été effectuée sur la base de sondages et ne saurait prétendre mettre en évidence toutes les faiblesses éventuelles dans la gestion de GRAINE - SARL.

ii) Constats et observations

11. Nous avons noté :

- une baisse considérable du résultat net, -58 686 527 F CFA en 2012 et -115 025 314 F CFA en 2013, soit une baisse de 48,98% ;
- une diminution des capitaux propres, 2 013 488 915 F CFA en 2012 et 1 843 093 254 F CFA en 2013, soit une diminution de 9,25% ;
- une augmentation des crédits en souffrance au niveau du siège et au niveau de l'Agence de Boromo.

⇒ **Faiblesses communes au Siège et aux deux (2) Agences**

Faiblesses	Risques et contre performances	Recommandations	Commentaires de GRAINE SARL Siège et des agences	Responsables et délai d'exécution
<p>11.1. Il a été relevé un nombre important d'erreurs et de corrections sur les écritures comptables.</p>	<p>A] Au niveau de l'organisation et de la tenue de la comptabilité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Possibilité de non maîtrise du logiciel. • Risque de produire des données erronées. • Confusion. • Manque de crédibilité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Eviter les erreurs au maximum. • Investiguer auprès des comptables pour détecter la cause de ces erreurs et procéder à une formation si nécessaire. 	<p><i>Ces erreurs pour la plupart sont, en majorité dus à des erreurs de saisie exemple (sur le montant de l'opération, sur le choix du client, sur le choix du compte approprié pour l'imputation ou le choix de l'opération diverse concernée). Certes, il existe aussi certaines erreurs dues au paramétrage de certains produits et aussi à certains dysfonctionnements du logiciel.</i></p> <p><i>Des mesures ont été prises pour la responsabilisation absolue de chaque acteur intervenant dans la chaîne de production, afin d'éviter des éventuelles erreurs.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Gérante * Audit et contrôle interne * Gestionnaire Administratif et Comptable • Sans délai
<p>11.2. D'une manière générale, les numéros d'enregistrement automatisés par le logiciel ne correspondent pas à l'ordre chronologique des pièces.</p>	<p>Difficultés dans la vérification des pièces.</p>	<p>Procéder au paramétrage complet du logiciel de manière à faire correspondre l'ordre des pièces et celui des numéros générés.</p>	<p><i>Le logiciel ne dispose pas d'un système de numérotation continu par journal et suivant qu'il s'agit d'une transaction financière et non. Tout ce qui est action dans le logiciel est considéré comme transaction et un numéro suivant cette chronologie, lui est attribué. Ce qui ne permet pas d'avoir un ordre chronologique dans le classement et la gestion des pièces. Cependant, cette préoccupation a été soumise au concepteur de l'outil qui le</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Gérante * Audit et contrôle interne * Gestionnaire Administratif et Comptable * Responsable SIG • Sans délai

Faiblesses	Risques et contre performances	Recommandations	Commentaires de GRAINE SARL Siège et des agences	Responsables et délai d'exécution
11.3. Il a été retrouvé des reçus et factures qui ne portent pas la dénomination de GRAINE SARL.	Difficultés de prouver qu'il s'agit des dépenses imputables à GRAINE SARL.	Veiller à mentionner sur tous les reçus de dépenses et factures la dénomination de GRAINE SARL.	Des mesures seront prises pour le renforcement du contrôle sur ce point, de même que des sensibilisations seront effectuées à l'encontre du personnel pour la prise en compte de cette recommandation.	<ul style="list-style-type: none"> • Comptables * Tout membre du personnel • Sans délai
B Au niveau de la gestion du personnel				
11.4. Les affectations de personnel se font sans une véritable passation de service.	<ul style="list-style-type: none"> • Non détection des éventuelles failles dans la gestion du portefeuille. • Non maîtrise du portefeuille par les nouveaux agents. 	<ul style="list-style-type: none"> • Toujours procéder à une passation de service entre les agents affectés et les nouveaux agents. • Effectuer le point avec les groupements bénéficiaires des prêts. 	<p>La mise en œuvre a débuté en 2013 et se poursuit.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Gérante * Audit et contrôle interne * Contrôleurs internes des agences * Gestionnaire Administratif et Comptable * Chefs d'Agences • Sans délai
11.5. Il n'est pas à chaque fois effectué des contrôles et des investigations auprès des clientes pour apprécier la gestion du portefeuille par le contrôleur interne ou les Chefs d'Agence ou les Responsables de points de service.	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle interne plutôt curatif que préventif en cas de mauvaise gestion par les agents. • Risque de non maîtrise de l'activité sur terrain par GRAINE - SARL. 	Multiplier les contrôles par des rencontres avec les clientes sur le terrain afin d'apprécier le niveau de gestion du portefeuille de chaque agent.	<p>Nous prenons bonne note : des mesures seront prises pour la mise en application de cette recommandation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Gérante * Audit et contrôle interne * Contrôleurs internes des Agences * Responsable des opérations * Chefs d'Agences

Faiblesses	Risques et contre-performances	Recommandations	Commentaires de GRAINE SARL Siège et des agences	Responsables et délai d'exécution
				<ul style="list-style-type: none"> * Responsables des points de service • Sans délai

⇒ Propres au Siège

Faiblesses	Risques et contre-performances	Recommandations	Commentaires de GRAINE SARL Siège	Responsables et délai d'exécution
		A) Au niveau du respect des règles		
<p>11.6. Les copies des rapports d'audit interne réalisé par l'Auditeur Interne ne sont pas transmises au Ministère de l'Economie et des Finances.</p>	<p>Non respect de la réglementation en vigueur des SFD au regard du Ministère de Tutelle.</p>	<p>Veiller à toujours transmettre au Ministère de Tutelle les copies des rapports d'audit réalisés par l'Auditeur Interne.</p>	<p><i>Des mesures seront prises pour le respect de la réglementation.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Gérante • Sans délai
		B) Au niveau de l'organisation et de la tenue de la comptabilité		
<p>11.7. Certaines opérations ne sont pas enregistrées dans les comptes appropriés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pièce n° 4726 relative au remboursement des frais d'achat de matériels pour la cafétéria de 78 500 F CFA. Le tout a été enregistré dans le compte 6.1.1.6.2.3.4 fournitures d'entretien et de nettoyage, alors qu'il y a le compte 62392 autres charges diverses d'exploitation (nescafé, thé, divers, etc...); • pièce n° 4905 relative aux frais d'achat de deux fusibles et d'une ampoule de 1 100 F CFA. Il s'agit d'un achat pour entretien bâtiments enregistré dans le compte 62392 « Autres charges diverses d'exploitation (nescafé, thé, divers, etc.) »; • pièce n° 6998 relative à l'achat de brosses de W.C de 5 000 F CFA. Dépense 	<p>Non respect des principes comptables.</p>	<p>Veiller à enregistrer les opérations dans les comptes appropriés.</p>	<p><i>Des mesures ont été prises pour réduire la marge d'erreurs constatées; ces mesures sont entre autres la forte responsabilisation des acteurs de la saisie, le renforcement de leur capacité et du contrôle interne.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Gestionnaire Administratif et Comptable * Comptable • Sans délai

Faiblesses	Risques et contre-performances	Recommandations	Commentaires de GRAINE SARL Siège	Responsables et délai d'exécution
<p>enregistrée dans le compte 62392 Autres charges diverses d'exploitation (nescafé, thé, divers, etc.) alors qu'il s'agit des produits d'entretien et de nettoyage ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • pièce n° 5240 relative au remboursement des frais de péage pour les missions des 22 et 24/04/2013 à Kombissiri de 800 F CFA. Dépense enregistrée dans le compte 62392 Autres charges diverses d'exploitation (nescafé, thé, divers, etc.) 	<p>Justificatifs non exhaustifs.</p>	<p>Prendre soin de joindre toutes les pièces justificatives.</p>		
<p>11.8. Certaines opérations ne sont pas suffisamment justifiées par les pièces. Il manque notamment les comptes rendus de mission, les états de prise en charge des bénéficiaires, les reçus, etc. :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pièce n°4779 relative aux reliquats des frais de mission à Dédougou du 12 au 15/02/2013 de 30 500 F CFA ; • pièce n° 5031 relative au remboursement des frais complémentaires de mission du 18 au 24/03/2013 à Bogandé de 10 000 F CFA ; • pièce n° 4873 relative au reliquat des frais de mission à Fada et Bogandé du 17 au 24/02/2013 de 40 000 F CFA. 	<p>Non respect des principes comptables.</p>	<p>Pour toute avance au personnel, mouvementer son compte débiteur divers.</p>	<p><i>La mise en application des manuels de procédures révisées viendra encadrer la prise en charge de ces recommandations. La Direction travaillera au strict respect de ces procédures dans lesquelles ces recommandations sont prises en compte pour l'efficacité des opérations.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Gestionnaire Administratif et Comptable • Sans délai
<p>11.9. Des avances ont été faites à M. MAMBOE Dramane sur les dotations mensuelles pour le nettoyage et enregistrées dans le compte de charge 6116234 Fournitures d'entretien et de nettoyage.</p> <ul style="list-style-type: none"> • pièce n° 5316 relative à l'avance de fonds pour les frais de nettoyage de mai 2013 de 15 000 F CFA. 			<p><i>Des mesures ont été prises pour réduire la marge d'erreurs constatées ; ces mesures sont entre autres la forte responsabilisation des acteurs de la saisie, le renforcement de leur capacité et du contrôle interne.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Audit et contrôle interne • Gestionnaire Administratif et Comptable • Sans délai

Faiblesses	Risques et contre-performances	Recommandations	Commentaires de GRAINE SARL Siège	Responsables et délai d'exécution
<ul style="list-style-type: none"> pièce n° 5884 relative aux frais complémentaires de nettoyage des locaux juin 2013 de 10 000. 				

⇒ Propres à l'Agence de Boromo

Faiblesses	Risques et contre-performances	Recommandations	Commentaires de GRAINE Agence de Boromo	Responsables et délai d'exécution
A] Au niveau de l'organisation et de la tenue de la comptabilité				
11.10. Il n'a pas été initié de bordereau de transmission et de réception pour les expéditions des pièces comptables.	Difficulté de situer la responsabilité en cas de perte.	Initier un bordereau pour la transmission des pièces comptables.	<i>Un cahier de transmission sera mis en place dans chaque point de service dès juin 2014.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Chef d'Agence * Contrôleurs internes
11.11. D'une manière générale, il n'est pas joint les rapports de mission aux pièces y relatives.	Justificatifs insuffisants.	Joindre les rapports de mission aux pièces justificatives y relatives.	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Un rapport succinct est fait en bas de page de la fiche de justification.</i> • <i>Un rapport sera exigé pour compter de juin 2014.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Sans délai * Chef d'Agence * Comptable • Sans délai
11.12. Il n'est toujours pas requis la signature des responsables sur les pièces comptables alors qu'un emplacement est prévu à cet effet :	Difficulté de prouver que les dépenses ont été autorisées.	Veiller à ce que toutes les pièces soient signées par les personnes autorisées.	<ul style="list-style-type: none"> • <i>L'agence renforcera l'auto contrôle et le contrôle hiérarchique.</i> • <i>La caissière a été interpellée à ce sujet et des mesures idoines seront prises.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Chef d'Agence * Contrôleurs Internes * Comptable • Sans délai
<ul style="list-style-type: none"> pièce n° 86416 relative à l'achat de carburant pour le véhicule de 15 000 F CFA ; pièce n° 93151 relative à une avance de fonds à Nikiema Ambroise pour liquidation des épargnes de 135 000 F CFA. 				

Faiblesses	Risques et contre performances	Recommandations	Commentaires de GRAINE Agence de Boromo	Responsables et délai d'exécution
<p>11.13. Certaines pièces justificatives sont sans mémo de demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pièce n° 132310 du 27/12/2013 relative au délestage guichet c'est-à-dire approv coffre-fort de 1 340 000 F CFA ; • pièce n° 86276 du 31/01/2013 relative à l'achat de gasoil pour le véhicule 11GK5974BF de 30 000 F CFA ; • pièce n° 86340 du 31/01/2013 relatif au paiement des frais de déplacement à Nacro Regina Fatimata de 5 500 F CFA ; • pièce n° 119206 du 25/07/2013 relative au retrait de fonds de 15 000 000 F CFA à la CPB TITA pour dépôt au compte central Ecobank. 	<p>Risques et contre performances</p> <ul style="list-style-type: none"> • Justificatifs insuffisants. • Non-respect des procédures de GRAINE SARL. 	<p>Recommandations</p> <p>Joindre une copie du mémo de demande aux autres pièces justificatives relatives à l'opération indiquée.</p>	<p>Commentaires de GRAINE Agence de Boromo</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'agence renforcera l'auto contrôle et le contrôle hiérarchique. • La caissière a été interpellée à ce sujet et des mesures idoines seront prises. 	<p>Responsables et délai d'exécution</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chef d'Agence * Responsables des Points de Service * Comptable • Sans délai
<p>11.14. D'une manière générale, les copies des contrats de bail ne sont pas jointes aux pièces de règlement des loyers.</p> <p>11.15. Il n'est toujours pas fait usage de bande récapitulative pour plusieurs pièces faisant l'objet d'un même enregistrement.</p>	<p>Risques et contre performances</p> <ul style="list-style-type: none"> • Justificatifs insuffisants. • Difficulté dans le traitement des données. • Non respect des recommandations de l'audit interne. 	<p>Recommandations</p> <p>Joindre les copies des contrats de location aux pièces y relatives.</p> <p>Veiller au respect des recommandations de l'audit interne en utilisant une bande récapitulative pour plusieurs pièces faisant l'objet d'un même enregistrement.</p>	<p>Commentaires de GRAINE Agence de Boromo</p> <p>La recommandation sera exécutée et la situation de janvier à juin 2014 régularisée.</p> <p>Les pièces de janvier à juin 2014 seront régularisées et le respect de la recommandation sera de rigueur pour les situations avenir.</p>	<p>Responsables et délai d'exécution</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comptable • Sans délai • Comptable • Sans délai
B) Au niveau de la gestion des crédits				
<p>11.16. Les états de reversement des épargnes ne portent toujours pas les empreintes des clientes bénéficiaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pièce n° 90140 relative à avance LOMPO Ivette Gladys pour liquidation épargne nantie de 390 000 F CFA ; • pièce n° 91579 relative à avance Traoré Korotimi pour liquidation des épargnes 	<p>Risques et contre performances</p> <p>Difficulté de prouver la présence ou la participation effective des bénéficiaires à l'opération.</p>	<p>Recommandations</p> <p>Exiger les signatures ou empreintes des clientes sur les états de reversement des épargnes ou de récupération des capitaux.</p>	<p>Commentaires de GRAINE Agence de Boromo</p> <p>La recommandation sera exécutée et la situation de janvier à juin 2014 régularisée.</p>	<p>Responsables et délai d'exécution</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chef d'Agence * Audit et contrôle interne * Agents de crédit • Sans délai

Faiblesses	Risques et contre performances	Recommandations	Commentaires de GRAINE Agence de Boromo	Responsables et délai d'exécution
<p>ordinaires de 1 006 700 F CFA ;</p> <ul style="list-style-type: none"> pièce n°94740 relatives au versement capitaux mensuels et reliquat sur liquidation épargnes nanties de 2 486 000 F CFA ; pièce n° 103517 relative à avance NIGNAN Simé pour liquidations épargnes ordinaires de 1 706 900 F CFA. 				
<p>11.17. Il n'est pas toujours joint de copie de contrat de prêt aux pièces relatives aux versements de capitaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> pièce n° 94740 relative au versement capitaux mensuels et reliquat sur liquidations épargnes nanties de 2 486 000 F CFA ; pièce n° 103450 relative au versement récupération capitaux PS Houndé de 1 000 000 F CFA ; pièce n° 103476 relative au versement récupération capitaux PS Dédougou de 4 079 000 F CFA ; pièce n° 106421 relative au versement récupération capitaux PS Bondoukuy de 1 470 000 F CFA. 	<ul style="list-style-type: none"> Justificatifs insuffisants. Contrôles non pertinents. 	<p>Toujours joindre les copies de contrat de prêt aux pièces justificatives y relatives.</p>	<p><i>La recommandation sera exécutée et la situation de janvier à juin 2014 régularisée.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Gestionnaire de portefeuille Comptable Aide-comptable Sans délai
<p>11.18. D'une manière générale, les pièces relatives aux corrections des erreurs portant sur les écritures des opérations de crédit sont classées dans le chrono des OD uniquement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Confusion. Perte de temps dans le traitement des données. 	<p>Veiller à classer les pièces de correction des écritures dans les chronos correspondants en faisant un renvoi à la pièce initiale.</p>	<p><i>La recommandation sera exécutée et la situation de janvier à juin 2014 régularisée.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Comptable Aide-comptable Sans délai
<p>11.19. Il a été relevé certaines opérations liées au crédit et à l'épargne enregistrées dans le journal des Opérations Diverses :</p> <ul style="list-style-type: none"> pièce n° 87260 relative à l'avance des fonds pour liquidation partielle des 	<p>Confusion.</p>	<p>Veiller à enregistrer les opérations de crédit dans le journal correspondant.</p>	<p><i>La recommandation sera exécutée.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Comptables Sans délai

Faiblesses	Risques et contre performances	Recommandations	Commentaires de GRAINE Agence de Boromo	Responsables et délai d'exécution
<p>épargnes ordinaires PS Boromo de 59 500 F CFA ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • pièce n° 87270 relative à la justification de la liquidation des épargnes ordinaires de 909 700 F CFA ; • pièce n° 91651 relative à la justification des liquidations des épargnes ordinaires de 2 008 000 F CFA ; • pièce n° 125942 relative au dépôt des capitaux sur le compte du GVM de 1 365 000 F CFA. 				
C] Au niveau de la gestion du coffre fort et de la caisse				
<p>11.20. D'une manière générale, les approvisionnements du guichet et du coffre-fort ne sont pas suffisamment justifiés.</p>	<p>Difficulté de connaître l'objet de ces approvisionnements.</p>	<p>A l'exemple de l'Agence de Bogandé, justifier les approvisionnements du guichet et du coffre-fort en joignant une copie du budget de fonctionnement ou des dossiers de crédit, selon l'objet.</p>	<p><i>La recommandation sera exécutée et la situation de janvier à juin 2014 régularisée.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Comptable • Sans délai
<p>11.21. Le plafond dans le coffre-fort n'est toujours pas respecté.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Non respect des procédures. • Protection non optimum des fonds de l'Agence. 	<p>Multiplier les contrôles du coffre-fort et veiller au respect du plafond prévu dans le manuel de procédures.</p>	<p><i>En cas de situation difficile, le plafond est dépassé. Mais les dispositions sont prises pour éviter des délais longs de dépassement.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Audit et contrôle interne * Chef d'Agence * Comptable • Sans délai
<p>11.22. Il y a eu des écarts non justifiés entre les soldes de la caisse sur le brouillard et celui récapitulé sur la fiche de trésorerie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pièce n° 94431 relative au délestage guichet de 80 000 F CFA, le solde de caisse sur le brouillard (114 280 F CFA) ne correspond pas à celui sur la fiche de trésorerie (114 380 F CFA), soit un écart 	<ul style="list-style-type: none"> • Confusion. • Données erronées. • Non respect des principes de tenue de caisse. 	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller au report correct des soldes sur la fiche de trésorerie ; • Justifier les écarts qui se dégagent entre les soldes sur le brouillard et le solde sur la fiche de trésorerie, du reste il ne devrait pas y avoir. 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>La recommandation sera exécutée et la situation de janvier à juin 2014 régularisée.</i> • <i>L'agence renforcera l'auto contrôle et le contrôle hiérarchique.</i> • <i>Les écarts seront justifiés et</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Comptable * Aide-comptable • Sans délai

Faiblesses	Risques et contre performances	Recommandations	Commentaires de GRAINE Agence de Boromo <i>ceux non justifiés reversés sans délais.</i>	Responsables et délai d'exécution
<p>de 100 F CFA ;</p> <ul style="list-style-type: none"> pièce n° 94452 relative au délestage guichet de 380 000 F CFA. différence entre le solde du brouillard (442 340 F CFA) et le solde sur la fiche de trésorerie (442 350 F CFA), soit un écart de 10 F CFA ; pièce n° 99159 relative au délestage guichet de 340 000 F CFA. le solde du brouillard (399 565 F CFA) est différent du solde sur la fiche de trésorerie (399 560 F CFA), soit un écart de 5 F CFA ; pièce n° 99174 relative à l'approvisionnement guichet de 100 000 F CFA. différence entre le solde du brouillard (278 215 F CFA) et le solde sur la fiche de trésorerie (278 210 F CFA), soit un écart de 5 F CFA ; pièce n° 128260 relative au délestage guichet de 600 000 F CFA. différence entre le solde du brouillard (743 285 F CFA) et celui porté sur la fiche de trésorerie (743 485 F CFA), soit un écart de 200 F CFA. 				
<p>11.23. Quelques opérations au niveau du guichet sont sans pièces justificatives que la fiche de passage écrites :</p> <ul style="list-style-type: none"> pièce n° 131439 relative au délestage guichet de 1 000 000 F CFA. pièce n° 131470 relative à un approvisionnement guichet de 1 000 000 F CFA. 	<p>Difficulté de s'assurer de l'effectivité des opérations.</p>	<p>Justifier les opérations au niveau du guichet en joignant toutes les pièces justificatives y relatives.</p>	<p><i>L'agence renforcera le contrôle hiérarchique.</i></p> <p><i>L'auto contrôle</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Comptable Aide-comptable Sans délai
<p>11.24. Il a été retrouvé certaines fiches de trésorerie qui ne sont pas totalement renseignées (billets non effectués) :</p>	<p>Informations non exhaustives.</p>	<p>Veiller à remplir correctement les pièces de caisse lors des opérations de</p>	<p><i>L'agence renforcera le contrôle hiérarchique.</i></p> <p><i>L'auto contrôle</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Comptable Aide-comptable

Faiblesses	Risques et contre-performances	Recommandations	Commentaires de GRAINE Agence de Boromo	Responsables et délai d'exécution
<ul style="list-style-type: none"> pièce n° 85687 relative à un approvisionnement guichet de janvier 2013 de 300 000 F CFA ; pièce n° 92025 relative à un approvisionnement guichet de 100 000 F CFA ; pièce n° 94742 relative à un approvisionnement guichet de 2 200 000 F CFA. 		délestage d'approvisionnement ou du guichet.		<ul style="list-style-type: none"> Sans délai

⇒ **Propres à l'Agence de Bogandé**

Faiblesses	Risques et contre-performances	Recommandations	Commentaires de GRAINE Agence de Bogandé	Responsables et délai d'exécution
<p>11.25. L'Agence de Bogandé a été victime de deux (2) braquages au mois de Novembre 2013.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Perte de fonds. Dégradation du patrimoine. 	<p>A) Au niveau de la sécurité</p> <p>Accroître la sensibilisation auprès des clientes à fréquenter les guichets pour les dépôts et retraits.</p>	<p>Le processus d'informatisation est achevé à cette date. Chaque point de service dispose de sa base de données dans laquelle elle saisie ses opérations. Cependant, il faut préciser que le degré d'autonomisation reste faible. Le mot d'ordre, c'est de travailler pour rendre rapidement la pleine autonomie de tous les points de service dans un bref délai.</p> <p>Pour ce qui concerne l'aménagement des</p>	<ul style="list-style-type: none"> Chef d'agence Audit et contrôle interne Sans délai

Faiblesses	Risques et contre-performances	Recommandations	Commentaires de GRAINE Agence de Bogandé	Responsables et délai d'exécution
			<p>guichets, nous pouvons dire que les travaux sont finalisés à cette date. Ce qui reste, c'est de les rendre opérationnels à travers la mise à disposition du personnel, des équipements et du dispositif requis. La sensibilisation des clients, quant à elle, poursuit son cours et des actions relatives à la fréquentation des guichets par les clients sont déjà constatées.</p>	
B] Au niveau de l'organisation et de la tenue de la comptabilité				
<p>11.26. Il n'a pas été passé des écritures de régularisation de certaines charges liées à l'exercice 2012.</p> <ul style="list-style-type: none"> • pièce comptable n°87627 du 24/01/2013 relative au frais d'hébergement de Doussa Youssouf et de Findano Yiendie de 12 000 F CFA date du 28/12/2012 ; • pièce comptable n°88160 du 24/01/2013 relative au frais de déplacement (carburant & huile 2 temps) de Yonly David de 5 600 F CFA date du 30/12/2012. 	<p>Non respect des principes comptables.</p>	<p>Procéder aux écritures de régularisation pour rattacher les charges à leur période.</p>	<p>Des dispositions seront prises pour les corrections.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Chef d'agence * Audit et contrôleur Interne * Comptable • Sans délai
<p>11.27. Il n'est toujours pas requis la signature du Chef d'Agence, du Gestionnaire de portefeuille et de la Comptable sur certaines pièces justificatives.</p> <ul style="list-style-type: none"> • pièce comptable n°87626 du 24/01/2013 relatif à l'approvisionnement de la caisse menu dépense par le coffre-fort de 100 000 	<p>Difficultés de prouver que les dépenses ont été autorisées.</p>	<p>Veiller à faire signer toutes les pièces justificatives par les personnes autorisées.</p>	<p>Des dispositions seront prises pour les corrections.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Chef d'agence * Gestionnaire de portefeuille * Comptable • Sans délai

Faiblesses	Risques et contre-performances	Recommandations	Commentaires de GRAINE Agence de Bogandé	Responsables et délai d'exécution
<p>F CFA</p> <ul style="list-style-type: none"> pièce comptable n°125086 du 24/10/2013 relative au remboursement de frais médicaux de 46 740 F CFA pièce comptable n°125077 du 24/10/201 » relatif à l'approvisionnement du guichet de 300 000 F CFA 				
<p>11.28. Il a été initié une bande récapitulative à ruban, mais qui n'est toujours pas utilisée pour les pièces multiples faisant l'objet d'un même enregistrement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Exécution partielle des recommandations de l'audit interne. Perte de temps dans le traitement des données. 	<p>Toujours utiliser une bande récapitulative pour les pièces multiples faisant l'objet d'un même enregistrement.</p>	<p><i>Des dispositions seront prises pour les corrections.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Comptable Aide-comptable Sans délai
<p>11.29. Certaines opérations ne sont pas suffisamment justifiées. Il manque notamment les bons de commande ou de livraison, les procès verbaux de dépouillement et les mémos de demande.</p>	<p>Justificatifs insuffisants.</p>	<p>Matérialiser toutes les écritures comptables par des justificatifs probants et exhaustifs.</p>	<p><i>Des dispositions seront prises pour les corrections.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Comptable Sans délai
<ul style="list-style-type: none"> pièce n° 92342 relative au règlement facture d'achat de chaussure de sécurité de 127 500 F CFA ; pièce n° 97077 relative au règlement facture d'achat de pièce de rechange moto de 1 944 000 F CFA ; pièce n° 94412 relative à approvisionnement coffre fort par BOA de 3 000 000 F CFA ; pièce n° 131359 relative au règlement facture d'achat de consommable informatique et petit équipement de 682 500 F CFA. 				
<p>11.30. Sur la fiche de trésorerie, à la mention « signature du supérieur hiérarchique » tantôt signe le Chef d'Agence, tantôt signe la Comptable.</p>	<p>Confusion.</p>	<p>Veiller au respect du degré de pouvoir et précéder les signatures par la mention P/I ou P/O en cas d'absence du Chef d'Agence.</p>	<p><i>Des dispositions seront prises pour les corrections.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Chef d'Agence Contrôleur interne Comptable

Faiblesses	Risques et contre-performances	Recommandations	Commentaires de GRAINE Agence de Bogandé	Responsables et délai d'exécution
<p>11.31. Dans certains points de service, les fonds récupérés par les agents de crédit sont directement reversés par eux-mêmes en banque ou à la caisse populaire.</p>	<p>C] Au niveau de la gestion du crédit</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Non respect des procédures du manuel. ● Risque de détournement. 	<p>Veiller au respect du manuel de procédures qui autorise seul le Responsable du point de service à effectuer les dépôts des capitaux en banque ou à la Caisse populaire.</p>	<p><i>Des dispositions seront prises pour les corrections.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Sans délai ● Chef d'Agence * Contrôleur interne * Responsables des points de service ● Sans délai
<p>11.32. Certaines opérations au niveau du guichet ne sont pas suffisamment justifiées. Il manque notamment les brouillards du guichet et reçus de dépôt :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● pièce n° 97529 relative au délestage guichet de 400 000 F CFA ; ● pièce n° 92330 relative au dépôt fonds par coffre fort Fada de 2 000 000 ; ● pièce n° 96309 relative au dépôt en espèces par le coffre fort de Fada de 3 230 000 F CFA ; ● pièce n° 132977 relative au retrait pour dépôt dans le compte Caisse Populaire Bogandé de 1 050 000 F CFA ; ● pièce n° 125721 relative au délestage guichet de 150 000 F CFA. 	<p>D] Au niveau de la gestion du coffre fort et du guichet</p> <p>Justificatifs insuffisants.</p>	<p>Toujours joindre toutes les pièces relatives aux opérations du guichet et du coffre-fort.</p>	<p><i>Des dispositions seront prises pour les corrections.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Comptable * Aide-comptable * Responsables des points de service ● Sans délai

I.2. FONCTIONNEMENT DES ORGANES SOCIAUX

i) Travaux effectués

12. Nous avons procédé aux vérifications portant sur le fonctionnement du gouvernement d'entreprise de GRAINE - SARL. Ces vérifications ont porté sur la conformité des statuts, la désignation des dirigeants, les réunions des organes sociaux, l'existence de documents et plans de stratégie et l'accès des associés aux informations dont ils sont destinataires.

ii) Constats et observations

13. Il ressort que :

- les statuts de GRAINE - SARL sont conformes à l'Acte Uniforme de l'OHADA du 17 octobre 1997 relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique (GIE) ;
- les règles statutaires sont respectées ;
- un Gérant a été régulièrement désigné ;
- les réunions statutaires sont respectées ;
- GRAINE - SARL dispose d'un plan de développement stratégique maintenu en fonction des évolutions de ses activités ;
- les associés de GRAINE - SARL peuvent avoir accès aux informations dont ils sont destinataires dans les formes appropriées.

⇒ Réglementation prudentielle

i) Travaux effectués

14. Le contrôle du respect de la réglementation prudentielle vise à s'assurer que GRAINE - SARL exerce ses activités en se conformant au nouveau dispositif prudentiel en vigueur et applicable aux Systèmes Financiers Décentralisés. Il faut noter que les activités de Micro crédit de GRAINE - SARL s'effectuent en majeure partie au niveau des deux (2) agences. L'activité de micro crédit a démarré au cours de l'exercice 2010 au Siège avec des villages de Yagma et au cours de l'exercice 2011 avec des villages de Saponé.

ii) Constats et observations

15. Les ratios respectent la réglementation prudentielle dans l'espace UEMOA comme le montre le tableau ci-dessous :

Le ratio « Financement des immobilisations » n'a pas été déterminé.

Ratios	Siège	Agence de Boromo	Agence de Bogandé	GRAINE - SARL Consolidé	Normes	
					Seuil	Observations
Limitation des risques auxquels est exposée l'institution	323,49%	85,75%	81,0426%	92,60%	<= 200%	Respectée
Couverture des emplois à moyen et long terme par les ressources stables	35,47%	1252,78%	2646,23%	585,15%	>=100%	Respectée
Limitation des prêts aux dirigeants, au personnel ainsi qu'aux personnes liées	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	<= 10%	Respectée
Limitation des risques pris par un seul membre	0,00%	0,31%	0,00%	0,00%	<=10%	Respectée
Norme de liquidité	114,31%	527,19%	317,89%	255,06%	>=100%	Respectée
Limitation des opérations autres que les activités d'épargne et de crédit	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	<= 5%	Respectée
Constitution de la réserve générale				0,00%	<=15%	Respectée
Norme de capitalisation	-34,72%	83,88%	69,60%	54,00%	>=15%	Respectée
Limitation des prises de participation	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	<=25%	Respectée
Financement des immobilisations et des participations				-	<=100%	Non calculée

NB : *GRAINE SARL est une entité dont les ratios pris globalement respectent la réglementation prudentielle dans l'espace UEMOA certes, mais il faut noter qu'au niveau du Siège, certains ratios ne sont pas respectés. Il s'agit du ratio de limitation de risques, du ratio de couverture des emplois à moyen et long terme, et de la norme de capitalisation.*

**II. NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS, EXERCICE CLOS AU
31 DECEMBRE 2013**

II.1. PRESENTATION DE GRAINE - SARL

16. Dénomination	Groupe d'Accompagnement à l'Investissement et à l'Epargne (GRAINE)
17. Historique	<p>Le Groupe d'Accompagnement à l'Investissement et à l'Epargne (GRAINE), est une institution de micro finance de type sociétaire créée en août 2006 par la transformation du programme de micro finance du Catholic Relief Services/Programme du Burkina Faso (CRS/BF). Les associés de GRAINE-SARL sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le Catholic Relief Services/Programme du Burkina Faso (CRS/BF) • et l'Organisation Catholique pour le Développement et la Solidarité (OCADES Représentation nationale), la structure d'œuvres sociales de l'Eglise Catholique du Burkina Faso. <p>Les deux (2) associés ont pour caractéristique principale d'être des structures caritatives de l'Eglise Catholique.</p> <p>Le capital de GRAINE - SARL est de un million (1 000 000) de francs CFA reparti comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • OCADES Caritas Burkina : cinq cent dix mille (510 000) francs CFA soit 51%, • CRS/BF : quatre cent quatre vingt dix mille (490 000) francs CFA soit 49%.
18. Statut juridique	<p>13.1. Forme juridique Société A Responsabilité Limitée (SARL) régie par l'acte uniforme du 17/04/1997 relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique.</p> <p>GRAINE - SARL est une Institution de Microfinance (IMF) agréée par arrêté N° 2010/420/MEF/SG/DGTCP/DMF du 17/12/2010 et inscrit au registre des Systèmes Financiers Décentralisés du Ministère de l'Economie et des Finances sous le numéro A-1320100409. Il porte le registre de commerce BF OUA 2010M4057 et le numéro IFU 00024558X.</p> <p>13.2. Agrément GRAINE - SARL est inscrit au registre des Systèmes Financiers Décentralisés du Ministère de l'Economie et des Finances sous le numéro A-1320100409 par arrêté n°2012/420/MEF/SG/DGTCP/DMF.</p>
19. Mission	Contribuer à l'amélioration des conditions économiques et sociales des populations pauvres du Burkina Faso en majorité les femmes du milieu rural en leur offrant des services financiers adaptés.
20. Principes et valeurs	<ul style="list-style-type: none"> • Option préférentielle pour les pauvres, • Respect de la dignité humaine, • Engagement, • Solidarité, • Intégrité, • Subsidiarité, • Professionnalisme, • Transparence.
21. Vision à l'horizon 2014	Etre une institution de micro finance financièrement autonome et leader en offre de services financiers aux femmes rurales au Burkina Faso.
22. Population cible	Femmes rurales du Burkina Faso
23. Principes de micro finance	<ul style="list-style-type: none"> • Servir les plus pauvres, • Lier le crédit à l'épargne, • Utiliser les garanties solidaires, • Pratiquer la gestion participative, • Rechercher l'autonomie financière, • Planifier pour la pérennité.
24. Organes	<ul style="list-style-type: none"> • Organes statutaires *l'Assemblée Générale, *le Conseil de Gestion, *la Gérance.

	<ul style="list-style-type: none"> • Organes de contrôle <ul style="list-style-type: none"> *l'audit interne, *le contrôle interne.
25. Services offerts	<p>⇒ Services financiers :</p> <p>GRAINE - SARL propose à sa clientèle des crédits basés sur la caution solidaire du groupe et indexé sur l'épargne qui se constitue au fil du temps. Ce crédit est octroyé individuellement aux clientes organisées au sein de Groupement Villageois de Micro crédit (GVM) dont la taille moyenne est de 40 personnes. En raison du fait que tous les membres du groupe sont solidairement responsables, la subdivision de chaque groupe en plusieurs groupes de solidarité permet aux femmes de s'encourager et de se surveiller mutuellement.</p> <p>⇒ Services non financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'encadrement des GVM avant et après l'octroi du crédit ; • la formation des clientes sur la méthodologie ; • la formation en gestion des Activités Génératrices de Revenu (AGR) sur certains thèmes spécifiques (marketing, gestion financière des AGR) ; • la promotion de l'épargne obligatoire et volontaire.

II.2. NOTES SUR LES PRINCIPES COMPTABLES

26. GRAINE - SARL Burkina a adopté un système de comptabilité d'engagement. Le plan comptable utilisé est issu du nouveau référentiel comptable des Systèmes Financiers Décentralisés.

Un logiciel intégré de micro finance ADBanking conforme au nouveau référentiel comptable spécifique des Systèmes Financiers Décentralisés de l'UEMOA a été mis en service en juillet 2011 avec basculement des données à partir d'avril 2011. La balance d'ouverture des comptes au moment du basculement a été imprimée signée par le Gestionnaire Administratif et Financier et contresignée par le Consultant du logiciel ADBanking ; il n'est plus possible de l'imprimer à nouveau.

Il n'y a toujours pas d'interconnexion du logiciel entre les agences et le siège. Chaque agence a sa base de données et le Siège a deux (2) bases : l'agence du Siège pour les opérations de crédit et le Siège lui-même pour le fonctionnement.

C'est la même organisation dans les deux (2) agences et au Siège. Il y a un journal principal et des journaux de trésorerie. Il y a des profils et des mots de passe définis pour chaque utilisateur. Il y a des utilisateurs qui peuvent effectuer des saisies et des utilisateurs qui ne peuvent que consulter.

Les numéros de pièces sont automatisés par le logiciel. Ces numéros ne sont pas chronologiques car le logiciel attribue systématiquement un numéro à toute opération même pour les consultations de comptes.

Il n'est plus fait usage de fiche d'imputation manuelle. En effet, le logiciel permet d'imprimer une « pièce comptable passage écriture » qui fait office de fiche d'imputation.

Toute opération enregistrée en caisse ne peut pas être modifiée. Au cours de l'année 2013, des travaux ont été effectués sur le logiciel et le personnel formé à son utilisation. Certains paramètres ne sont toujours pas maîtrisés.

Il est impossible de mettre en place un nouveau cycle de crédit pour un GVM donné tant que le précédent n'est pas entièrement clos, ce qui est une bonne sécurité.

27. Les biens font l'objet d'amortissement conformément à la législation en vigueur au Burkina Faso qui détermine les taux d'amortissement selon la nature et la durée du bien.

Nous avons constaté l'existence de biens hors d'état d'usage et qui figurent toujours dans le patrimoine de GRAINE - SARL.

II.3. NOTES SUR LES COMPTES

28. Les remarques sur les comptes sont déjà contenues dans le tableau d'évaluation du contrôle interne. Les comptes qui doivent faire l'objet de plus d'attention en sus de ceux en régularisations sont les suivants :

- employés débiteurs,
- et Ecobank Boromo Capital.

29. Il faut noter un accroissement très rapide des pièces justificatives comptables qui renseignent, soutiennent les comptes. Seuls des traitements réguliers des Comptables et des contrôles idoines des Contrôleurs internes peuvent garantir leur régularité.

30. Les différents soldes des comptes sont indiqués dans les états financiers annexés et leur finalité dans les mémorandums sur les comptes.

III. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES, EXERCICE 2013

ANNEXE III.1

BILAN APRES INVENTAIRE
GRAINE SARL

DIMF 2000

Etat:

Date d'arrêté: D: ACO

31/12/2013

P: A

N.S.: XXX/XX

M: X

(en francs CFA)

CODE POSTE	ACTIF	BRUT	AMT/PROV	NET	NET	CODE POSTE	PASSIF	2 013	2 012
A01	OPERATION DE TRESORERIE AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIERES	804 236 287	0	804 236 287	623 368 819	F01	OPERATIONS DE TRESORERIE ET AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIERES	330 840 969	276 902 070
A10	Valeur en caisse	13 647 505	0	13 647 505	19 622 946	F1A	Comptes ordinaires créditeurs	0	0
A11	Billet et monnaies	13 647 505	0	13 647 505	19 622 946	F2A	Autres comptes de dépôts créditeurs	0	0
		0	0	0	0	F2B	Dépôts à terme reçus	0	0
		0	0	0	0	F2C	Dépôts de garantie reçus	0	0
		0	0	0	0	F2D	Autres dépôts reçus	328 702 070	270 902 070
A12	Comptes ordinaires débiteurs	588 482 491	0	588 482 491	410 266 750	F3A	Comptes d'emprunts	0	0
AZA	Comptes ordinaires débiteurs	190 000 000	0	190 000 000	190 000 000	F3E	Emprunt à moyen d'un an	0	0
		0	0	0	0	F3F	Emprunts à terme	328 702 070	270 902 070
AZH	Dépôts à terme constitués	190 000 000	0	190 000 000	190 000 000	F60	Autres sommes dues aux institutions financières	0	0
A21	Dépôts de garantie constitués	0	0	0	0	F55	Ressources affectées	0	0
A2J	Autres dépôts constitués	0	0	0	0	F60	Dettes rattachées	2 138 889	0
A3A	Comptes de prêts	0	0	0	0			0	0
A3B	Prêts à moyen d'un an	0	0	0	0			0	0
A3C	Prêts à terme	0	0	0	0			0	0
A60	Créances rattachées	2 106 301	0	2 106 301	3 487 123			0	0
A70	Prêts en souffrance	0	0	0	0			0	0
A71	Prêts en souffrance de 06 à 12 mois au plus	0	0	0	0			0	0
A72	Prêts en souffrance de plus de 06 à 12 mois au plus	0	0	0	0			0	0
A73	Prêts en souffrance de plus de 12 à 24 mois au plus	0	0	0	0			0	0
B01	OPERATIONS AVEC LES MEMBRES BENEFICIAIRES OU CLIENTS	1 768 316 925	59 750 296	1 578 566 629	2 201 467 763	G01	OPERATIONS AVEC LES MEMBRES BENEFICIAIRES OU CLIENTS	470 246 284	664 931 662
B2D	Credits à court terme	1 573 093 195	0	1 573 093 195	2 120 179 515	G10	Comptes ordinaires créditeurs	324 370 379	521 178 504
B2N	Comptes ordinaires	0	0	0	0	G15	Dépôts à terme reçus	0	0
B30	Credits à moyen terme	0	0	0	0	G2A	Comptes d'épargne à régime spécial	0	0
B40	Credits à long terme	0	0	0	0	G30	Autres dépôts de garantie reçus	145 877 905	143 753 148
		0	0	0	0	G35	Autres dépôts reçus	0	0
		0	0	0	0	G60	Emprunts	0	0
		0	0	0	0	G70	Autres sommes dues	0	0
B66	Créances rattachées	20 634 617	0	20 634 617	17 817 480	G90	Dettes rattachées	0	0
B70	Credits en souffrance	174 689 113	89 756 289	84 932 824	84 470 768			0	0
B71	Credits en souffrance de 06 mois au plus	51 493 670	6 872 891	44 620 779	55 445 050			0	0
B72	Credits en souffrance de 06 à 12 mois au plus	66 525 861	38 806 337	29 720 524	7 163 768			0	0
B73	Credits en souffrance de 12 à 24 mois au plus	56 569 582	40 078 071	10 491 511	861 950			0	0
C01	OPERATIONS SUR TITRES ET OPERATIONS DIVERSES	784 307 315	0	784 307 315	84 057 543	H01	OPERATIONS SUR TITRES ET OPERATIONS DIVERSES	769 102 973	103 767 024
C10	Titres de placement	0	-941 020	0	0	H10	Versements restant à effectuer	0	0
C30	Comptes de stocks	0	0	0	0	H40	Créditeurs divers	21 729 967	37 355 521
C31	Stocks de matières	10 853 187	0	10 853 187	7 650 529	H6A	Comptes d'ordre et divers	747 372 746	66 411 503
C32	Stocks de marchandises	0	0	0	0	H6B	Comptes de liaison	488 610 032	0
C33	Stocks de fournitures	0	0	0	0	H6C	Comptes de différences de conversion	0	0
C34	Autres stocks et assimilés	10 853 187	0	10 853 187	7 650 529	H6G	Comptes de régularisation - passif	50 477 021	44 876 046
C40	Débiteurs divers	61 936 058	0	61 936 058	56 965 004	H6H	Comptes d'attente - passif	191 941 833	911 320

ANNEXE III. 2.

COMpte DE RESULTAT
GRAINE SARLDIMF 2000
(en francs CFA)

Etat:

Date d'arrêté: D. RAO
31/12/2013

F:XX/NT:XXX

N.S.:XXX/XX

M:X

CODE POSTE	CHARGES	2 013	2 012	CODE POSTE	PRODUITS	2 013	2 012
R08	CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LES INSTITUTIONS	21.312.166	10.174.643	V08	PRODUITS SUR OPERATIONS AVEC LES INSTITUTIONS	7.535.048	13.120.074
R1A	Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	-	-	V1A	Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	400.016	161.253
R1B	Organe financier	-	-	V1B	Organe financiers	-	-
R1C	Caisse centrale	-	-	V1C	Caisse centrale	-	-
R1D	Trésor public	-	-	V1D	Trésor public	-	-
R1E	CCP	-	-	V1E	CCP	400.016	161.253
R1F	Banques et correspondants	-	-	V1F	Banques et correspondants	-	-
R1H	Etablissements financiers	-	-	V1H	Etablissements financiers	-	-
R1I	SFD	-	-	V1I	SFD	-	-
R1K	Autres institutions financières	-	-	V1K	Autres institutions financières	-	-
R1L	Intérêts sur autres comptes de dépôts créditeurs	-	-	V1L	Intérêts sur autres comptes de dépôts débiteurs	7.135.032	12.908.759
R1N	Dépôts à terme reçus	-	-	V1Q	Intérêts sur dépôts à terme constitués	7.135.032	12.908.759
R1P	Dépôts de garantie reçus	-	-	V1R	Intérêts sur dépôts de garantie constitués	-	-
R1Q	Autres dépôts reçus	-	-	V1S	Intérêts sur autres dépôts constitués	-	-
R2A	Intérêts sur comptes d'emprunts	17.452.782	6.392.634	V2A	Intérêts sur comptes de prêts	-	-
R2E	Intérêts sur emprunt à moins d'un an	-	-	V2B	Intérêts sur prêts à moins d'un an	-	-
R2G	Intérêts sur emprunt à terme	17.452.782	6.392.634	V2C	Intérêts sur prêts à terme	50.062	49.862
R2R	Autres intérêts	-	-	V2Q	Autres intérêts	-	-
R2I	Divers intérêts	9.900	9.900	V2S	Divers intérêts	-	-
R2Z	Commissions	3.859.373	3.772.109	V2T	Commissions	-	-
R3A	CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LES MEMBRES BENEFICIAIRES OU CLIENTS	-	-	V3A	PRODUITS SUR OPERATIONS AVEC LES MEMBRES BENEFICIAIRES	404.413.865	462.862.883
R3C	Intérêts sur comptes des membres, bénéficiaires ou clients	-	-	V3B	Intérêts sur crédits aux membres, bénéficiaires ou clients	435.607.058	421.281.783
R3D	Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	-	-	V3G	Intérêts sur crédits à court terme	435.948.548	421.281.783
R3F	Intérêts sur dépôts à terme reçus	-	-	V3H	Intérêts sur crédits à moyen terme	-	-
R3G	Intérêts sur comptes d'épargne à régime spécial	-	-			-	-
R3H	Intérêts sur dépôts de garantie reçus	-	-			-	-
R3J	Intérêts sur autres dépôts reçus	-	-			-	-
R3N	Intérêts sur emprunts et autres sommes dues	-	-			-	-
R3O	Autres intérêts	-	-	V3R	Autres intérêts	499.702	45.860
R3T	Commissions	-	-	V3T	Divers intérêts	499.702	45.860
		-	-	V3X	Commissions	27.965.615	41.364.920
R4B	CHARGES SUR OPERATIONS SUR TITRES ET OPERATIONS DIVERSES	-	-	V4B	PRODUITS SUR OPERATIONS SUR TITRES ET OPERATIONS DIVERSES	-	-
R4C	Charges et pertes sur titres de placement	-	-	V4C	Produits et profits sur titres de placement	-	-
R4K	Charges sur opérations diverses	-	-	V4D	Intérêts sur crédits accordés au personnel non membres	-	-
R4N	Commissions	-	-	V4E	Produits sur opérations diverses	-	-
		-	-	V4F	Commissions	-	-
R5B	CHARGES SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-	-	V5B	PRODUITS SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-	-
R5C	Frais d'acquisition	-	-	V5C	Produits sur prêts et titres subordonnés	-	-
R5D	Etalement de la prime	-	-	V5D	Dividendes et produits assimilés sur titres de participations	-	-

S04	Charges sociales	40 846 303	38 876 490	W4D	Indemnités de fonction et rémunération d'administrateurs, gérants reçus	-	-
S05	Rémunérations versées aux stagiaires	1 058 705	1 335 270	W4E	-	-	-
S1A	IMPÔTS ET TAXES	1 328 453	1 418 269	W4G	Plus-values de cession	-	-
S1B	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	178 222	-	W4H	Sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
S1C	Autres impôts, taxes et prélèvements assimilés versés à l'administration des impôts	1 150 231	1 418 265	W4L	Sur immobilisations financières	-	-
S1D	Impôts directs	572 603	269 358	W4K	Revenus des immeubles hors exploitations	-	-
S1G	Impôts indirects	-	-	W4L	Transfert de charges d'exploitation non financières	-	-
S1H	Droit d'enregistrement et de timbre	227 500	116 700	W4M	Charges refacturées	-	-
S1J	Impôts et taxes divers	350 128	1 032 207	W4N	Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-
S1K	Autres impôts, taxes et prélèvements assimilés versés aux autres organismes	-	-	W4P	Autres transferts de charges	-	-
S2A	AUTRES CHARGES EXTERNES ET CHARGES DIVERSES D'EXPLOITATION	330 646 201	298 409 221	W4Q	Autres produits divers d'exploitation	8 622 875	1 892 862
S2B	Services extérieurs	110 027 108	111 945 285	W50	PRODUCTION IMMOBILISÉE	-	-
S2C	Rédémption de crédit bail	-	-	W51	Immobilisations corporelles	-	-
S2D	Loyers	11 890 000	9 955 000	W52	Immobilisations incorporelles	-	-
S2F	Charges locatives et de co-propriété	468 000	1 021 000	W53	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	16 027 001	25 783 403
S2H	Entretien et réparation	50 710 035	52 103 961	X60	REPRISES DE FONDS POUR RISQUE FINANCIERS GÉNÉRAUX	-	-
S2J	Primes d'assurance	3 419 895	3 213 414	X61	REPRISES D'AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	104 550	-
S2K	Etudes et recherches	21 577 966	17 960 810	X64	Reprises d'amortissements des immobilisations	104 550	-
S2M	Frais de formation du personnel	21 416 212	27 691 100	X65	Reprises de provisions sur immobilisations	-	-
S2L	Divers	545 000	-	X66	REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	48 737 457	8 720 860
S3A	Autres services extérieurs	215 875 674	182 461 414	-	-	-	-
S3B	Personnel extérieurs à l'institution	21 457 110	16 261 154	-	-	-	-
S3C	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	4 917 300	7 364 496	-	-	-	-
S3E	Publicité, publication et relations publiques	4 446 837	8 077 427	-	-	-	-
S3G	Transport de biens	-	-	X6C	Reprise de provision sur créances en souffrances	48 737 457	8 720 860
S3J	Transport collectif du personnel	-	-	X6D	Reprise de provision sur créances en souffrances de 06 mois au plus	32 221 446	2 336 100
S3L	Déplacements, missions et réceptions	51 189 831	52 333 435	X6E	Reprise de provision sur créances en souffrances de plus de 06 à 12 mois au plus	14 825 561	1 869 800
S3M	Achats non stockés de matières et fournitures	121 203 603	89 273 606	X6F	Reprise de provision sur créances en souffrances de plus de 12 à 24 mois au plus	1 690 450	4 484 560
S3N	Frais postaux et frais de télécommunications	11 184 850	8 179 844	X6G	Reprise de provision pour dépréciation des autres éléments d'actif	-	-
S3P	Divers	1 496 043	971 250	X6H	Reprises de provisions pour risques et charges	-	-
S4A	Charges diverses d'exploitations	4 742 419	4 002 522	X6J	Reprises de provisions réglementées	-	-
S4B	Rédémptions pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires	-	-	-	Recuperations sur créances amorties	-	-
S4D	Indemnités de fonction versées	-	-	-	-	-	-
S4K	Frais de tenue d'assemblée	1 190 000	504 500	-	-	-	-
S4L	Moins valeur de cessions sur immobilisations	-	-	-	-	-	-
S4M	Sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-	-	-	-	-
S4N	Sur immobilisations financières	-	-	-	-	-	-

ANNEXE III.5

SOLDE INTERMEDIAIRE DE GESTION		DIMF 2000 (en francs CFA)
Etat: GRAINE SARL		
F: XX/NT-XXX		
M: X		
Date d'arrêté: D: RAO		
31/12/2013		
P: N.S.: XXX/XX		

		MONTANTS	MONTANTS
DETERMINATION DE LA MARGE D'INTERET			
R08+R3A	CHARGES D'INTERETS	21 312 155	471 948 913
	Soins créditeur : MARGE D'INTERET	450 636 758	0
DETERMINATION DES AUTRES PRODUITS FINANCIERS NETS			
R4B+R6B+R6E+R6F+R6V+R7A	AUTRES CHARGES FINANCIERS NETTES	0	2 006 041
	Soins créditeur : AUTRES PROD. FINAN. NETS	2 006 041	0
DETERMINATION DU PRODUIT FINAN. NET			
	(report soins débiteur)	0	450 636 758
	Soins créditeur : PRODUITS FINANCIERS NETS	452 642 799	2 006 041
DETERMINATION DE L'EXCEDENT OU DU DEFICIT			
R8G	CHARGES FINAN. NETTES (soins débiteur)	0	452 642 799
S02	ACHAT ET VARIATIONS DE STOCKS	-3 162 868	0
S1A	FRAIS DE PERSONNEL	200 366 348	8 622 875
S2A	IMPOTS ET TAXES	1 328 453	0
T60	AUTRES CHARGES EXTERNES ET CHARGES DIVERSES	330 645 201	16 027 001
T61	DOTATIONS AU FONDS POUR RISQUES FINANCIERS	0	0
T6B	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	53 205 465	104 550
T80	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES	90 724 75	48 737 457
T81	CHARGES EXCEPTIONNELLES	268 607	27 866 553
T82	PERTES SUR EXERCICES ANTERIEURS	962 665	5 284 284
	IMPOTS SUR LES EXCEDENTS	0	0
L80	Soins CRÉDITEUR NET : EXCEDENT	0	-115 025 314
	Soins DÉBITEUR NET : DEFICIT	0	0
	(Rapport soins créditeur)	452 642 799	0
	VENTES	0	0
	PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION	0	0
	PRODUCTION IMMOBILISEE	0	0
	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0	0
	REPRISES DU FONDS POUR RISQUE FINANCIERS	0	0
	REPRISES D'AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS SUR	0	0
	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0
	PROFITS SUR EXERCICES ANTERIEURS	0	0

ANNEXE III.4

DIMF 2000

HORS BILAN

(en francs CFA)

Etat:

Date d'arrêté: D: ACO

31/12/2013

P:A

N.S.:XXX/XX

M: X

NETS N-1

CODE POSTE

LIBELLES

NETS N

ENGAGEMENT DE FINANCEMENT

N1A

N1H

N1J

N1K

N2A

N2H

N2J

N2M

N3A

N3B

N3C

N3D

N3E

NRF

NRG

N3H

P1A

P1B

P1C

P1D

ENGAGEMENTS DONNES EN FAVEUR DES INSTITUTIONS FINANCIERES
 ENGAGEMENTS RECUS DES INSTITUTIONS FINANCIERES
 ENGAGEMENTS DONNES EN FAVEUR DES MEMBRES, BENEFICIAIRES OU CLIENTS
 ENGAGEMENTS RECUS DES MEMBRES, BENEFICIAIRES OU CLIENTS
 ENGAGEMENTS DE GARANTIE
 D'ordre des institutions financières
 Reçus des institutions financières
 D'ordre des membres, bénéficiaires ou clients
 Reçus des membres, bénéficiaires ou clients

ENGAGEMENTS SUR TITRES

Titres à livrer

Intervention à l'émission

Marché gris

Autres titres à livrer

Titres à recevoir

Intervention à l'émission

Marché gris

Autres titres à livrer

ENGAGEMENTS SUR OPERATIONS EN DEVICES

OPERATIONS DE CHANGE AU COMPTANT

Francs CFA achetés non encore reçus

Devises achetées non encore reçues

F CFA vendus non encore livrés

Devises vendues non encore livrées

P1E	PRETS OU EMPRUNTS EN DEVICES
P1F	Devises prêtées non encore livrées Devises empruntées non encore reçues
P1G	OPERATIONS DE CHANGE A TERME
P1H	Opérations de change à terme francs CFA à recevoir contre devises à livrer
P1J	Opérations de change à terme devises à recevoir contre F CFA à livrer
P1K	Opérations de change à terme devises à recevoir contre devises à livrer
P1L	Opérations de change à terme devises à livrer contre devises à recevoir
P1M	Report/deport non couru à recevoir
P1R	Report/deport non couru à payer
P1S	Intérêts non courus en devises couverts à recevoir
P1V	Intérêts non courus en devises couverts à payer Ajustements devises hors bilan
Q1A	AUTRES ENGAGEMENTS
Q1B	Engagements donnés Engagements reçus
Q1C	OPERATIONS EFFECTUEES POUR LE COMPTE DE TIERS
Q1F	Valeurs à l'encaissement non disponibles Comptes exigibles après encaissements
Q1J	Comptes de suivi des engagements de financements consortiaux
Q1K	Comptes de suivi des engagements de garantie consortiaux
Q1L	Comptes de suivi des crédits consortiaux
Q1M	Crédits distribués pour le compte de tiers
N90	ENGAGEMENTS DOUTEUX

ANNEXE III. 5

TABLEAU DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES

DIMF 2005

Etat:

Etablissement:

Date d'arrêt : 31/12/2013

(en Francs CFA)

F:XX

N.S.:XXX X/XX

M:X

D: BGO

P:A

Code	LIBELLES	Amortissements/Provisions	Montants nets
ACTIF			
BO2	Créances sur les membres, bénéficiaires ou clients	89 756 299	1 657 926 009
B2D	Crédits à court terme	0	1 573 093 195
B30	Crédits à moyen terme	0	0
B40	Crédits à long terme	0	0
B70	Crédits en souffrance	89 756 299	84 832 814
D50	Crédit-bail et opérations assimilées	0	0
D51	Crédit-bail	0	0
D52	Location avec option d'achat	0	0
D53	Location -vente	0	0
D70	Créances en souffrance sur crédit-bail et opérations assimilées	0	0
PASSIF			
G02	Dettes l'égard des membres, bénéficiaires ou clients	0	470 248 284
G10	Comptes ordinaires créditeurs		324 370 379
G15	Dépôts à terme recus		145 877 905
G2A	Comptes d'épargnes à régime spécial		0
G60	Emprunts		0
G70	Autres sommes dues		0

ANNEXE III. 6

ETAT DES BIENS DONNES EN CREDIT BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES

DIMF 2006

Etat:	Date d'arrêt: 31/12/2013	P.A	LIBELLES	Durée	N.S : XXX XXX	D: BGO	F: XX	M: X	Etablissement:	
									Amortissements/ Provisions	Montants nets
			CREDIT-BAIL Credit-bail Mobilier						0	0
			Credit Bail Immobilier							
			Credit bail sur actifs incorporels						0	0
			LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT						0	0
			LOCATION - VENTE						0	0
			CREANCES EN SOUFFRANCE SUR OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET ASSIMILEES						0	0
			TOTAL						0	0

ANNEXE III. 7

ETAT DES BIENS DETENUS DANS LE CADRE DE LA CONCESSION

DIMF 2007

Etat:

Etablissement:

Date d'arrêté : 31/12/2013

F: XX

(en Francs CFA)

D: BGO

N.S: XXX
X/XX

M: X

P.A:

CONCESSIONNAIRE

POSTES	DUREE	VALEUR D'INVENTAIRE ou VALEUR DE MARCHÉ	CONCESSIONNAIRE	
			NOM	VALEUR DECLAREE DANS LE CAHIER DE CHARGES
TOTAL			TOTAL	

ANNEXE III. 8

Etat:		Etablissement:		DIMF 2008	
Date d'arrêté : 31/12/2013		D: BGO		(en Francs CFA)	
P.A		N.S : XXX XXX			
		F:XX			
		M.X			
Libellés des inscrits à l'actif frappés de la clause de Rp*	Objet clause de réserve	Montants bruts	Calendrier arrêté		Créanciers
			Date d'inscription	Durée de jouissance	
TOTAL					

* Réserve de Propriété

ANNEXE III. 9

Etat:	Etablissement									
	DIMF 2009 (en Francs CFA)									
Date d'arrêté: 30/11/2013	D: BGO		F: XX		M: X					
P.A	N.S: XXX XXX		EFFECTIF(en unités)							
Libellés	NATIONAUX	Autres Etats de l'UMOA	HORS UMOA	Secteur primaire	Secteur Secondaire	Secteur tertiaire	TOTAL	FACTURATION A L'INSTITUTION		
	g	g				g	g	12 892 300		
1. Cadres supérieurs										
2. Techniciens supérieurs et cadres moyens										
3. Techniciens agents de maîtrise et ouvriers qualifiés	20	20				20	20	12 842 910		
4. Employés, manœuvres, ouvriers et apprentis	29	29				29	29	25 735 210		
TOTAL	29	29				29	29	25 735 210		
PERMANENTS										
SAISONNIERS										
TOTAL	29	29				29	29	25 735 210		

ANNEXE III. 10

		ETAT DES CREDITS EN SOUFFRANCE				DIMF 2010	
Etat:		D: BAO		F:XX		Etablissement:	
Date d'arrêté : 30/11/2013		N.S : XXX XXX		M:X		(en Francs CFA)	
P:A		A		B		C=A-B	
		191,192 et 193		162 et 254		D	
		291,291,293		Dépôts de garantie		199 et 299	
CREDITS EN SOUFFRANCE		Crédits et Prêts en souffrance		Crédits et Prêts en souffrance nets		E=C-D	
Crédits comportant au moins une échéance impayée à 6 mois		47 377 004	3 422 732	43 954 272	4 548 424	39 405 848	
Crédits comportant au moins une échéance impayée > 6 mois à ≤ 12 mois		69 397 259	13 110 782	56 286 477	22 640 254	33 646 223	
Crédits comportant au moins une échéance impayée > 12 mois à ≤ 24 mois		56 560 415	8 216 484	48 343 931	41 113 132	7 230 799	
TOTAL		173 334 678	24 749 988	148 584 680	68 301 810	80 282 870	

ANNEXE III.11

ETAT DES INFORMATIONS ANNEXES

DIMF 2011

Etat:		Etablissement:	
Date d'arrêté : 31/12/2013	D: BBO	F: XX	(en Francs CFA)
P: A	N.S : XXX XXX	M: 1	
LIBELLES		MONTANT/EFFECTIF	
Encours des engagements par signature à court terme			
Encours des engagements par signature à moyen et long termes			
Montant total consacré par l'institution aux opérations autres que les activités d'épargne et crédit			38 638
nombre total de membres, bénéficiaires ou clients de l'institution			2 740
nombre total de groupements de l'institution ainsi que de leurs membres			421
nombre total de membres bénéficiaires ou clients de sexe masculin de l'institution			38 217
nombre total de membres bénéficiaires ou clients de sexe féminin de l'institution			2 740
nombre total de groupements bénéficiaires			38 638
nombre total d'usagers bénéficiaires			
nombre total de sociétaire bénéficiaires			855 816
population cible de la caisse (ou son estimation)			
126-127-128 Dépôts à plus d'un an du SFD auprès des institutions financières			
252-dépôts à terme à plus d'un an des membres, bénéficiaires ou clients auprès de la caisse			
253-Comptes d'épargne à régime spécial			
254-255-autres dépôts à plus d'un an des membres, bénéficiaires ou clients auprès de la caisse			
Recouvrements sur prêts intervenus au cours de l'exercice			
Recouvrements sur prêts attendus au cours de l'exercice			

ANNEXE III. 13

ETAT DE L'ENCOURS DES CREDITS DES DIX(10)DEBITEURS LES PLUS IMPORTANTS

DIMF 2012
Etablissement

Etat		Date d'arreté : 31/12/2013		D. BFO		F.XX	
P.A		N.S : XXX XXX		M.1			
	PRENOMS/NOMS/N°D'IDENTIFICATION	DUREE INITIALE DU CREDIT	DUREE RESTANTE A COUVRIR	MONTANT NET EN FCFA			
N'Djamga	Allah-Wailou	06 MOIS	01 MOIS	3 500 000			
Dori secteur n°5	Pamirai Jamaniafie	06 MOIS	02 MOIS	3 425 000			
Dori secteur n°5	N'Djamou	06 MOIS	01 MOIS	3 300 000			
Manni	Cegulumani	09 MOIS	01 MOIS	3 250 000			
Dori secteur n°1	Weltare-reewbe	06 MOIS	01 MOIS	3 150 000			
Koupela	Pang-ya-wendé	09 MOIS	01 MOIS	3 000 000			
Dori secteur n°1	Seyoré	06 MOIS	01 MOIS	3 000 000			
Djagourou	Limanga	06 MOIS	01 MOIS	2 965 000			
Dori secteur n°5	Nafa	06 MOIS	01 MOIS	2 950 000			
Youpanga	Panga-lawende	06 MOIS	01 MOIS	2 935 000			
TOTAL							31 475 000

ANNEXE III. 14

ETAT DE L'ENCOURS TOTAL DES PRETS AUX DIRIGEANTS, AU PERSONNEL AINSI QU' AUX PERSONNES LIEES

DIMF 2013

Etat:		Etablissement:		(en Francs CFA)
Date d'arrêt : 31/12/2013	D: BEO	F: XX		ENCOURS DES PRETS (bruts)
P: A	N. S. : XXX XXX	M: 1		
PRENOMS/NOMS/N° D'IDENTIFICATION				
Madame YAMEOGO Pauline, Présidente du Conseil de gestion				0
Monsieur Abdoulaye ZONGO, Vice président du Conseil de gestion				0
Monsieur GUIRE Hamedée, membre du Conseil de gestion				0
Monsieur GNIMINOU Simon, membre du Conseil de gestion				0
Monsieur KAHOUN Vincent, membre du Conseil de gestion				0
Abbé Ferdinand GNOUMOU, membre du Conseil de gestion				0
Abbé Prosper KIEMA, membre du Conseil de gestion				0
Madame COMPAORE Eleonore Marie-Céline GYEBRE, Gérante				0
Monsieur BONKOUNGOU N. Serge, Chef d'agence				0
Monsieur MAIGA Moussa, Chef d'agence				0
			TOTAL	0

ANNEXE III.15

ETAT DES RESSOURCES AFFECTEES ET DES CREDITS CONSENTIS SUR RESSOURCES AFFECTEES

DIMF 2014

Etablissement:

Etat	Date d'arrêt : 31/12/2013	P/A	LIBELLES	F.XX M:1			TOTAL
				D: BFO N.S: XXX XXX	MOYEN TERME	LONG TERME	
			RESSOURCES AFFECTEES	181	182	183	18
			CREDITS CONSENTIS SUR RESSOURCES AFFECTEES dont crédits en souffrance				
			TOTAL				

ANNEXE III.16

ETAT DES VALEURS IMMOBILISEES

DIMF 2015

Etat:

Etablissement:

Date d'arrêt: 31/12/2013

D: BGO

N.S.: XXX XXX

F: XX

M: X

(en Francs CFA)

Code	LIBELLES	Montants bruts	Amortissements/Provisions	Montant nets
D1A	Immobilisations financières	7 000		7 000
D1E	Titres de participation	7 000		7 000
D1L	Titres d'investissement			
D1S	Dépôts et cautionnements	1 037 849		1 037 849
D23	Immobilisations en cours			
D24	incorporelles			
D25	corporelles			
D30	Immobilisations d'exploitation	457 740 110	312 603 787	145 136 323
D31	incorporelles			
D32	Droit au bail			
D33	Autres éléments du fond commercial			
D34	frais d'établissement			
D35	Autres immobilisations incorporelles			
D36	corporelles	449 943 642	312 603 787	137 339 855
D40	immobilisations hors exploitation			
D41	incorporelles			
D42	Droit au bail			
D43	Autres éléments du fond commercial			
D44	Autres immobilisations incorporelles			
D45	corporelles			
D46	immobilisations acquises par réalisation de garan			
D47	incorporelles			
	corporelles			

ANNEXE III. 17

Etat:		AFFECTATION DU RESULTAT		DIMF 2016	
P.A		Etablissement:		(en Francs CFA)	
Date d'arrêt : 31/12/2013		D: BHO		F:XX	
N.S : XXX XXX		M:X		Répartition effective	
Code	LIBELLES	Proposition de répartition		Répartition effective	
L80	DETERMINATION DU RESULTAT A AFFECTER				
L70	Résultat de l'exercice(+/-) Report à nouveau (+/-)			-115 025 314 47 769 913	
770	RESULTAT A AFFECTER				
772	AFFECTATION DU RESULTAT BENEFICIAIRE				
773	Réserve générale				
774	Réserve facultatives autres réserves				
776	report à nouveau bénéficiaire				
777	autres affectations				
776	AFFECTATION DU RESULTAT BENEFICIAIRE				
778	*Report à nouveau déficitaire				
779	*Prélèvements sur les réserves Autres				

ANNEXE III.19

ETAT DE DETERMINATION DES RATIOS PRUDENTIELS

NUMERATEUR		DENOMINATEUR	
ANNEXE I			
<i>LIMITATION DES RISQUES PORTES PAR L'INSTITUTION</i>			
Comptes ordinaires débiteurs chez les institutions financières (A12)	598 482 491	Comptes ordinaires créditeurs des institutions financières (F1A)	0
Autres comptes de dépôts chez les institutions financières (A2A)	190 000 000	Autres comptes de dépôts reçus des institutions financières (F2A)	0
Comptes de prêts (A3A)	0	Comptes d'emprunts (F3A)	328 702 070
Prêts en souffrance (A70)	0	Autres sommes dues aux institutions financières (F50)	0
Crédits court terme (B2D)	1 573 093 195	Compte d'épargne à régime spécial (G2A)	0
Comptes ordinaires débiteurs des membres, bénéficiaires, ou clients	0	Comptes ordinaires créditeurs des membres, bénéficiaires ou clients (G10)	324 370 379
Crédits moyen terme (B30)	0	Dépôts à terme des membres (G15)	0
Crédits à long terme (B40)	0	Autres dépôts reçus des membres (G35)	145 877 905
Crédits en souffrance (B70)	84 832 814	Emprunts reçus des membres (G60)	0
Titres de placement (C10)	0	Autres sommes dues aux membres (G70)	0
Titres de participation (D1E)	7 000	Provisions, fonds propres et assimilés (L01)	1 843 093 254
Titres d'investissement (D1L) *	0		

Engagements par signature données (N1A+N1J+N3A+Q1A)	0		
<i>Total</i>	2 446 415 500	<i>Total</i>	2 642 043 608
RATIO			92,60%
NORME			<= 200%
ANNEXE II			
COUVERTURE DES EMPLOIS A LONG ET MOYEN TERME PAR LES RESSOURCES STABLES			
Provisions, fonds propres et assimilés (L01)	1 843 093 254	Dépôts à terme constitués auprès des institutions financières à plus d'un an (A2H)	190 000 000
Autres comptes de dépôts créditeurs moyen terme (F2A)	0	Dépôts de garantie constitués auprès des institutions financières à plus d'un an (A2I)	0
Comptes d'emprunt à terme auprès des institutions financières (F3F)	328 702 070	Autres dépôts constitués auprès des institutions financières à plus d'un an (A2J)	0
Autres sommes dues aux institutions financières à moyen et long terme	0	Comptes de prêts à terme auprès des institutions financières à plus d'un an (A3C)	0
Dépôts à terme reçus à moyen et long terme (G15)	0	Prêts en souffrance nets des provisions aux des institutions financières (A70)	0
Comptes d'épargne à régime spécial des membres, bénéficiaires ou clients	0	Cédits à moyen terme aux membres, bénéficiaires ou clients (B30)	0
Autres dépôts de garantie reçus des membres, bénéficiaires ou clients à	145 877 905	Cédits à long terme aux membres, bénéficiaires ou clients (B40)	0
Autres dépôts reçus des membres, bénéficiaires ou clients à moyen et	145 877 905	Credits en souffrance nets des provisions des membres, bénéficiaires ou clients (B70)	84 832 814
Emprunts reçus des membres, bénéficiaires ou clients à long et	0	Titres de participation (D1E)	7 000
Autres sommes dues aux membres, bénéficiaires ou clients à moyen et	0	Titres d'investissement (D1L)	0
		Prêts et titres subordonnés (D10)	0
		Dépôts et cautionnements (D1S)	1 037 849

			Immobilisations en cours (D23)	0
			Immobilisations d'exploitation (D30)	145 136 323
			Immobilisations hors exploitation (D40)	0
		Total	Total	421 013 986
RATIO				585,15%
NORME				> 100%
ANNEXE III				
LIMITATION DES PRÊTS AUX DIRIGEANTS ET AU PERSONNEL AINSI QU' AUX PERSONNES LIEES				
			Fonds propres	1 843 093 254
			Total	1 843 093 254
RATIO				0,00%
NORME				<= 10%
ANNEXE IV				
LIMITATION DES RISQUES PRIS SUR UN SEUL MEMBRE				
			Fonds propres	1 843 093 254
			Total	1 843 093 254
RATIO				0,00%
NORME				<=10%
ANNEXE V				

NORME DE LIQUIDITE

Comptes ordinaires créditeurs des institutions financières (F1A)		
Valeurs en caisse (A10)	13 647 505	0
Comptes ordinaires débiteurs chez les institutions financières (A12)	598 482 491	0
Dépôts à court terme constitués auprès des institutions financières	0	0
Autres comptes de dépôts débiteurs chez les institutions financières (A2A)	190 000 000	328 702 070
Comptes de prêts à court terme aux institutions financières (A3B)	0	0
Crédits court terme aux membres, bénéficiaires ou clients (B2D)	1 573 093 195	324 370 379
Comptes ordinaires débiteurs des membres, bénéficiaires ou clients	0	0
Crédits à moyen terme (B30)	0	0
Crédits à long terme (B40)	0	145 877 905
Titres de placement (C10)	0	145 877 905
Comptes de stocks (C30)	10 853 187	0
Débiteurs divers (C40)	61 936 058	0
Valeurs à l'encaissement avec crédit immédiat (C56)	0	0
Créances rattachées (A60+B65+C55)	22 740 918	21 729 967
Engagement de financement donnés (N1A+N1J+N2A+N2J)	0	2 138 889
		0
<i>Total</i>	2 470 753 354	968 697 115
RATIO		255,06%

NORME		> 80%	
Variables	Montants	Variables	Montants
ANNEXE VI			
RATIO DE LIMITATION DES OPERATIONS AUTRES QUE LES ACTIVITES D'EPARGNE ET DE CREDIT			
Montant consacré par l'institution aux opérations autres que l'épargne et le	38 638	Comptes ordinaires débiteurs chez les institutions financières (A12)	598 482 491
		Autres comptes de dépôts chez les institutions financières (A2A)	190 000 000
		Comptes de prêts (A3A)	0
		Prêts en souffrance (A70)	0
		Crédits court terme (B2D)	1 573 093 195
		Comptes ordinaires débiteurs des membres, bénéficiaires, ou clients (B2N)	0
		Crédits moyen terme (B30)	0
		Crédits à long terme (B40)	0
		Crédits en souffrance (B70)	84 832 814
		Titres de placement (C10)	0
		Titres de participation (D1E)	7 000
		Titres d'investissement (D1L)	0
		Engagements par signature données (N1A+N1J+N3A+Q1A)	0
Total	38 638	Total	2 446 415 500
RATIO			0,00%

NORME					<= 5%
ANNEXE VII					
RESERVE GENERALE					
Excédent de l'exercice (L80)		-115 025 314			
Report à Nouveau déficitaire (L70)		47 769 913			
Total		-67 255 401			0
ANNEXE VIII					
DOTATION ANNUELLE					
NORME DE CAPITALISATION					
Fonds propres		1 843 093 254	Total actif de fin de période en montants nets		3 413 285 210
Total		1 843 093 254	Total		3 413 285 210
RATIO					54,00%
NORME					<=15%
ANNEXE IX					
LIMITATION DES PRISES DE PARTICIPATION					
TITRES DE PARTICIPATION		7 000	Fonds propres		1 843 093 254
Total		7 000	Total		1 843 093 254
RATIO					0,00%
NORME					<=25%